

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de Monsieur le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Christine Gonthier-Gignac, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent. Deux citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 8 septembre 2020. La séance débute à 20 heures.

259-09-2020

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit accepté et que les items suivants soient ajoutés en varia :

- 14.1 CRJ – demande de bourse d'étude
- 14.2 Entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE.

260-09-2020

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 et de la séance extraordinaire
du 24 août 2020, soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE.

261-09-2020

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-09-2020 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 61 647,98 \$
- liste des dépenses incontournables pour un montant de 85 959,96\$;
- liste des salaires du 1er au 29 août 2020 au montant de 84 566,53;

ADOPTÉE.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire, donne l'information sur le sujet suivant :

- Les séances du conseil se tiendront, dorénavant, à la salle communautaire située au 64, rue Principale;

- Reprise de certaines activités municipales mais il y a possibilité de refus de location de salle dû à la situation actuelle liée à la covid-19;
- Invitation à la consultation publique pour la revitalisation de notre secteur villageois le samedi 12 septembre de 10 h à 12 h au centre des loisirs;
- Rappel du changement des piles de nos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone au changement d'heure.

La directrice générale fait dépôt de la correspondance suivante :

- Fin des activités du village d'accueil des Hautes-Laurentides;
- Reconstruction d'un ponceau dans le secteur lac O'Neil par le MTQ;
- Municipalité de Lac-du-Cerf – RIDL, collectes supplémentaires 2021.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant les numéros de confirmation de 22611-07G4S à 24815-0FF6N et les chèques n° 8878 et 8931 pour un montant total de 8 767,79 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

262-09-2020

ÉLECTIONS PARTIELLES

CONSIDÉRANT qu'un poste est vacant au conseil municipal depuis octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un poste vacant doit normalement être comblé si la fin du terme du mandat est plus de douze mois;

CONSIDÉRANT qu'en mars dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté l'arrêté 2020-003 qui suspendait toute élection partielle municipale;

CONSIDÉRANT qu'en août l'arrêté 2020-055 a été adopté abrogeant l'arrêté 2020-003 permettant de reprendre les procédures pour tenir un scrutin à compter du 4 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 346 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la ministre ordonnera la tenue d'une élection partielle dans les municipalités dont le conseil ne détient plus le quorum ou dont le poste de maire est vacant et que cette situation ne s'applique pas à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Gilles Schryer de ne pas tenir d'élection partielle en 2020.

ADOPTÉE.

263-09-2020

SERVICE D'INGÉNIERIE MRCAL – BESOINS 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus est partenaires de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18);

CONSIDÉRANT la demande de préparation d'une programmation annuelle préliminaire 2021 par le service d'ingénierie régional à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus réserve entre 80 et 100 heures pour l'année 2021 conformément à l'estimation en temps liée aux projets apparaissant à la programmation préliminaire 2021 dûment préparée par la direction générale.

ADOPTÉE.

264-09-2020

AGRTQ – DEMANDE DE SOUTIEN – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE

ATTENDU que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais, que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU que 130 ménages de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus ont des besoins de logements;

ATTENDU que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

ADOPTÉE.

265-09-2020

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité qu'un

don de 600 \$ soit versé à la Fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier dans le cadre de leur campagne de financement triennale 2019-2021, dont l'objectif est d'amasser la somme de 750 000 \$ qui sera réinvestie ici, pour les besoins des gens d'ici.

ADOPTÉE.

266-09-2020

SERVICE CANADA – RENOUELEMENT CONTRAT

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec Service Canada et accepte la proposition d'entente déposée par Emploi développement social Canada et Service Canada donnant accès à la bibliothèque située au 11, chemin Ruisseau-Serpent en contrepartie d'un frais de location annuel de 1 500 \$ plus les taxes applicables sur une base mensuelle de 125 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.

267-09-2020

RIDL – COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES 2021

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité de ne pas demander de collectes supplémentaires pour l'année 2021 à la RIDL.

ADOPTÉE.

268-09-2020

COMITÉ D'ENSEMENCEMENT DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un don de 1 500 \$ soit versé au comité d'ensemencement de Notre-Dame-du-Laus afin de leur permettre de continuer l'activité d'ensemencer les lacs à truites.

ADOPTÉE.

BIBLIOTHÈQUE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

269-09-2020

EMBAUCHE – POSTE D'INSPECTEUR

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que Éric Sarazin soit embauché à titre d'inspecteur en urbanisme, poste temps plein régulier et ce, aux conditions déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

270-09-2020

OUVERTURE DE POSTE - INSPECTEUR ADJOINT

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité qu'un poste d'inspecteur adjoint en urbanisme soit affiché à l'interne et à l'externe.

ADOPTÉE.

271-09-2020

DÉROGATION MINEURE N° 2020-0578

ATTENDU que Madame Anik Thauvette a demandé d'accorder une dérogation mineure à l'article 8.3.1 alinéas d) du règlement 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que cette demande de dérogation vise un empiètement du bâtiment accessoire de 0,78 mètre sur la marge de recul latérale gauche réduisant ainsi cette marge de recul à 2,22 mètres devant normalement être à 3 mètres;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accorder à Madame Anik Thauvette une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et d'accepter de réduire à 2,22 mètres la marge de recul latérale gauche devant normalement être à 3 mètres.

ADOPTÉE.

272-09-2020

DÉROGATION MINEURE N° 2020-0608

ATTENDU que Monsieur Daniel Fortier a demandé d'accorder une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que cette demande de dérogation vise à réduire à 3 mètres la marge de recul arrière du bâtiment principal qu'il projette d'ériger sur le lot 4 580 417 du cadastre du Québec;

ATTENDU que ce lot est situé dans la zone VIL1-01 et que la marge prescrite est de 10 mètres;

ATTENDU que Monsieur Fortier désire obtenir une telle dérogation afin d'avoir une meilleure vue sur le lac;

ATTENDU que, l'application de la norme réglementaire ne cause pas de préjudice sérieux à Monsieur Fortier;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage présentée par Monsieur Daniel Fortier relativement au lot 4 580 417 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE.

VOIRIE MUNICIPALE

273-09-2020

ADJUDICATION DE CONTRAT – TP2020-0801 – FOURNITURE D'UN CAMION DIESEL NEUF 10 ROUES À BENNE QUATRE SAISONS ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la fourniture d'un camion diesel neuf 10 roues à benne quatre saisons et équipement de déneigement portant le numéro TP-2020-0801 publié sur le site du SEAO le 17 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que, suite à l'appel d'offre, la Municipalité a reçu la soumission d'un seul fournisseur, soit Camion Freightliner Mont-Laurier inc.;

CONSIDÉRANT l'ouverture de cette soumission reçue le 25 août 2020 et après analyse, il a été déterminé que Camion Freightliner Mont-Laurier, ayant soumis un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois dollars et trente-neuf cents (279 783,39 \$) plus les taxes applicables, est conforme;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de la soumission, Camion Freightliner Mont-Laurier inc. offre une garantie prolongée de 7 ans sur le moteur ou 644 000 km au montant de 10 500 \$, une garantie illimitée de 5 ans sur la transmission sans frais et une garantie de 7 ans sur le camion ou 644 00 km au montant 11 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la fourniture d'un camion diesel neuf 10 roues à benne quatre saisons et équipement de déneigement à Camion Freightliner Mont-Laurier inc. pour un montant total de trois cent un mille sept cent quatre-vingt-trois dollars et trente-neuf cents (301 783,39 \$) plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tous les documents utiles et nécessaires à l'octroi du contrat.

QUE la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac, soit autorisée à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 60 mois avec option d'achat de 1,00 \$ à la fin du terme.

ADOPTÉE.

274-09-2020

ADJUDICATION DE CONTRAT – FINANCEMENT DU CAMION 10 ROUES DIESEL NEUF AVEC BENNE QUATRE SAISONS ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENTS

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a procédé par appel d'offres pour la fourniture d'un camion 10 roues diesel neuf avec benne quatre saisons et équipement de déneigement, lequel contrat a été octroyé à Camion Freightliner Mont-Laurier inc. aux termes de la résolution 273-09-2020 pour un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois dollars et trente-neuf cents (279 783,39 \$) plus les taxes applicables;

ATTENDU que la Municipalité, à l'intérieur des documents de l'appel d'offres pour la fourniture d'un camion 10 roues diesel neuf avec benne quatre saisons et équipement de déneigement, demandait des soumissions de crédit-bail pour financer l'acquisition du camion;

ATTENDU que la proposition de Crédit-Bail Spar inc. sur 60 mois au taux de 2.5 % avec valeur résiduelle de 1,00 \$, s'est avérée acceptable pour la municipalité;

ATTENDU que le financement du camion 10 roues Freightliner 2020 peut être mis en place dès la finition de la construction du camion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Crédit-Bail Spar inc. au taux de 2,50 % pour une période de cinq ans.

Il est de plus précisé, par la présente, que Crédit-Bail Spar inc. agit comme agent/courtier pour le compte de la Banque Royale du Canada division Crédit-Bail qui sera le crédit bailleur-contractuel pour cette opération de crédit-bail.

Il est de plus confirmé par la présente que Monsieur le Maire Stéphane Roy et Mme Christine Gonthier-Gignac, directrice générale, secrétaire-trésorière ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail prévue avec la Banque Royale du Canada au un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois dollars et trente-neuf cents (279 783,39\$) plus les taxes applicables sur soixante (60) mois avec une valeur résiduelle de 1,00 \$ selon la soumission de Crédit-Bail Spar inc.

ADOPTÉE.

275-09-2020

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité de
présenter une offre au Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition
du lot 17, soit des coffres de camionnette en aluminium et en plastique, au
montant de 500 \$.

ADOPTÉE.

276-09-2020

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition des équipements
suivants :

- 2 pneus avant – Camion n° 15 1 700 \$ ±
- 4 couteaux niveleuse 800 \$

ADOPTÉE.

277-09-2020

OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES POINTS D'EAU + SABLAGE – CHEMIN PHILIPPE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité
d'octroyer le contrat de déneigement des points d'eau au chemin Philippe à
Francis Brière, entrepreneur général au montant de 659,81 \$ taxes incluses tel
que présenté au contrat de déneigement en date du 2 septembre 2020 n° de
contrat 2009021458.

ADOPTÉE.

278-09-2020

OCTROI DE CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN SEL 2021

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'octroyer le contrat d'approvisionnement en sel à déglçage pour la saison
hivernale 2020-2021 à Compass Minerals au coût 104 \$ la tonne livrée.

ADOPTÉE.

279-09-2020

EMBAUCHE – POSTE DE JOURNALIER SAISONNIER

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité que Jean-
Pierre St-Louis soit embauché à titre de journalier, poste saisonnier régulier et ce,
aux conditions déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

INCENDIE

LOISIRS ET CULTURE

280-09-2020

CPPB – ÉNONCÉ DE VISION DE LA MONTAGNE DU FORT

Attendu que la Corporation du parc du Poisson Blanc (CPPB) est en cours de mandat pour la réalisation du Plan de développement de la montagne du Fort (du Diable) de Notre-Dame-du-Laus ;

Attendu que Jérémie Gravel, directeur général de la CPPB, a présenté et expliqué, en date du 2 septembre 2020, l'énoncé de vision de la planification de développement de la montagne du Fort aux conseillers municipaux de Notre-Dame-du-Laus ;

Il est proposé par François Monière appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'adopter l'énoncé de vision du Plan de développement de la montagne du Fort de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉE.

VARIA

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, le maire quitte son siège. Il est 20 h 27. De plus, M. le maire informe l'assistance qu'il n'a pas participé aux discussions lors de la plénière.

281-09-2020

CRJ – BOURSE D'ÉTUDE

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 1 500 \$ soit versé au comité de bourse d'étude du Centre Ressource jeunesse de Notre-Dame-du-Laus et ce, dans le but de venir en aide aux jeunes qui désirent poursuivre leurs études.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 500 \$ de la subvention soit réservé aux étudiants universitaires.

ADOPTÉE.

M. le maire reprend son siège. Il est 20 h 29.

282-09-2020

ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

ATTENDU que le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un *Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)* afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18);

ATTENDU que grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du Ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puissent bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la présente entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20);

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

En conséquence, il est proposé par Gilles Schryer, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'adhérer à l'*Entente de sauvetage en milieu isolé*.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Stéphane Roy et la directrice générale Mme Christine Gonthier-Gignac à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉE.

QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question a débuté à 20 h 35 et s'est terminée à 20 h 49.

283-09-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par François Monière

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la

présente séance soit levée. Il est 20 h 50.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire